

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 31 janvier 2019

PRESENTS : Catherine POOS-SIMON, Conseillère - Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, Marie DESSE, Jean-Pol MISSON, Echevins ;
DUPLICY, ZABUS, DABE, MACOIR, TANGHE, Conseillers communaux ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

Le Conseil communal adopte par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (MACOIR) la déclaration de politique communale présentée par le Collège communal et couvrant la législature.

PERSONNEL

Le Conseil communal décide à l'unanimité de procéder à l'engagement

- d'un(e) ouvrier(ère) contractuel(le) APE à mi-temps à l'échelle E2 à durée indéterminée pour l'entretien des écoles et salles communales
- d'un ouvrier contractuel APE à l'échelle E2, à temps plein et à durée indéterminée disposant du permis B
- d'un ouvrier contractuel APE à l'échelle E2, à temps plein et à durée indéterminée disposant des permis B+E et C+E

Il fixe les conditions d'admission pour le l'engagement à ces emplois, le programme des examens, les modalités d'organisation et le mode de constitution de la Commission de sélection.

FINANCES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'intervenir à concurrence de 146 270,39 € dans le budget 2019 de la Zone de Secours du Luxembourg.

TRAVAUX

Le Conseil communal décide à l'unanimité de réviser le cahier des charges du marché "PIC 2019-2021 – désignation d'un auteur de projet, surveillant et coordinateur". La dépense est réestimée à 70.000 € TVA comprise.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le cahier des charges du marché "Création d'une classe primaire supplémentaire à l'école de Tillet – désignation d'un auteur de projet, surveillant et coordinateur". Il choisit la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché. La dépense estimée à 8.000 € TVA comprise sera financée par un subside et par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire pour le solde.

SMART CITY

Le Conseil communal décide par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (MACOIR) de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Idélux projets publics pour le projet de

transition vers une commune « smart » suivant la tarification arrêtée par l'Assemblée générale du 22/12/2010 et selon les modalités d'exécution décrites dans la note annexée à la présente délibération.

Dans le même cadre, il décide toujours par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (MACOIR) d'adhérer à la centrale d'achat d'IDELUX Projets Publics relative aux fournitures et services « Smart City ». Il approuve la convention d'adhésion y relative.

PCDR

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le principe de mener une nouvelle opération de développement rural sur l'ensemble de la commune. Il décide de solliciter du Ministre de la Ruralité de pouvoir bénéficier de l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie en vue de la rédaction d'un nouvel avant-projet de PCDR. Il charge le Collège de prendre les dispositions nécessaires pour nommer en temps voulu un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter, en collaboration avec la FRW, un projet de programme communal de développement rural au Conseil communal.

EXTRA-SCOLAIRE

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle convention entre l'ONE et la commune de Sainte-Ode, laquelle définit notamment les missions de base du coordinateur et des missions plus spécifiques à la commune de Sainte-Ode.

PATRIMOINE

Le Conseil communal prend connaissance des résultats de l'enquête publique menée dans le cadre de la procédure de classement éventuel comme monument du « Pont de Fosset ». Il émet un avis favorable unanime sur la demande.

SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil communal décide à l'unanimité

- d'octroyer les subsides suivants à l'association APEET, association des parents de Tillet :
 - 1 000 € pour financer le projet « tous locavores »
 - 4 950 € pour financer le projet « Manger, bouger »
- de verser à l'«a.s.b.l SOLAIX » un subside de 638 € pour l'année 2019
- d'intervenir à concurrence de 0,25 € par kilomètre parcouru pour le transport des habitants à mobilité réduite de notre entité par l'asbl Forum de la Mobilité de Barvaux